



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU CHER

Bourges, le 20 janvier 2017

DOSSIER DE PRESSE

**Présentation du bilan de l'année 2016
et des perspectives de 2017
pour le département du Cher**

**Vendredi 20 janvier 2017 à 10 h 30
à la préfecture du Cher**

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle : 02 48 67 34 36 – pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél. : 02 48 67 18 18 - Télécopie : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr

SOMMAIRE

◆ **Application de l'état d'urgence**

1. Perquisitions administratives
2. Suites judiciaires
3. Contrôles d'identité, fouilles des personnes et des véhicules
4. Déploiement du dispositif « Sentinelle »
5. Lutte contre la radicalisation

◆ **Évolution de la délinquance en 2016**

- Délinquance générale (crimes et délits constatés)
- Atteintes volontaires à l'intégrité physique
- Atteintes aux biens
- Escroqueries et infractions économiques et financières
- Atteintes à la tranquillité publique

◆ **Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – Application de la loi NOTRe du 7 août 2015**

- Objectif poursuivi
- Adoption du SDCI
- Cartographie

◆ **Soutien aux territoires ruraux**

◆ **Situation agricole**

- État des lieux des exploitations
- Point sur les paiements PAC
- Actions de l'État en 2016 pour prendre en compte une situation exceptionnelle
- Actions DDT/OPA/CRCVdL/CD

◆ **Situation de l'emploi**

Application de l'état d'urgence

1/ 14 perquisitions administratives ont été effectuées depuis le 13 novembre 2015 (dont **3 depuis le 1er janvier 2016**) :

- 7 en zone gendarmerie
- 7 en zone police

2/ Suites judiciaires :

- 1 placement en garde à vue pour apologie du terrorisme avec poursuites judiciaires suivies d'un abandon pour insuffisance d'éléments.
- **1 procédure judiciaire a conduit à la condamnation à 5 ans de prison, dont 3 ans ferme**, un lycéen, jeune majeur domicilié chez ses parents à Massay (scolarisé à Vierzon) pour apologie du terrorisme par voie de communication électronique et consultation habituelle de sites faisant l'apologie du terrorisme par le tribunal correctionnel de Bourges le 22 décembre 2016 (faisant suite à une perquisition administrative conduite le 5 décembre 2016).

3/ 13 arrêtés préfectoraux autorisant la réalisation de contrôles d'identité, fouilles des personnes et véhicules sur la voie publique sur le fondement de la loi du 21 juillet 2016 (manifestations rassemblant plus de 1 000 personnes apparaissant les plus exposées au regard de la configuration des lieux ou de sa nature). (ex : fête de l'Assomption, foires d'Orval, marchés de Noël, journées du patrimoine...)

4/ Déploiement d'une section de 27 militaires dans le cadre du dispositif **Sentinelle** en avril sur l'agglomération de Bourges et en octobre à Bourges et Saint-Amand-Montrond.

5/ Lutte contre la radicalisation : Une vingtaine de personnes suivies par la cellule départementale d'évaluation et d'assistance aux familles (1 réunion hebdomadaire). Une demi-douzaine de jeunes et/ou familles suivis par la cellule de suivi social.

Évolution de la délinquance en 2016

◆ Baisse de la délinquance générale en zone police (ZPN) et en zone gendarmerie (ZGN)

La délinquance générale, c'est-à-dire **le nombre de crimes et délits commis dans le département en 2016 (13 320 faits) baisse de 1,7 %** (après avoir progressé de 4 % l'année précédente).

Le département enregistre dans le même temps une **hausse de 13,5 % du nombre d'infractions élucidées** (après une baisse de 1,6 % l'année précédente) soit 700 fait élucidés supplémentaires.

◆ Baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

(taux de 6,24 infractions pour 1 000 habitants contre 8,71 au national)

Les **AVIP baissent de 6,5 %** (1944 faits en ZPN + ZGN) après avoir connu une forte progression de 25 % l'année précédente, soit plus de 130 faits en moins.

Cette évolution n'est cependant pas uniforme sur l'ensemble du département : en ZPN, si la circonscription de sécurité publique (CSP) de Bourges enregistre une baisse sensible (- 13 %), la CSP de Vierzon enregistre une hausse de 4 %.

Cette baisse concerne à la fois :

- les violences physiques crapuleuses (- 16,8 %) et non crapuleuses (- 8,5 %),
- les violences conjugales (147 faits), notamment en ZGN (- 34%), soit près de 80 faits en moins, après une hausse de 8,8 % l'année précédente.

Les violences sexuelles (202 faits) augmentent légèrement au niveau départemental de (+ 2,5 %) essentiellement en ZPN (+ 27,4 %) (- 24,6 % en ZGN)

Autre motif de satisfaction : le département enregistre une **légère hausse du nombre d'infractions élucidées** (1 394 faits) (+ 0,8 %) particulièrement en ZPN (+ 17,5 %) (- 11,8 % en ZGN)

L'action conduite par les **intervenants sociaux** auprès des services de police comme de gendarmerie **favorise la prévention comme la lutte contre les violences conjugales** et les violences sexuelles qui peuvent en découler. C'est la raison pour laquelle un des objectifs de l'année 2017 visera à pérenniser ces postes et à transformer le poste d'intervenant social existant auprès des services de gendarmerie (mi-temps) en un poste à temps complet.

◆ **Baisse des atteintes aux biens (AAB)**

(taux de 24,14 infractions pour 1 000 habitants contre 32,25 au national)

Les **AAB baissent de 2,5 % (7522 faits)**, en ZPN comme en ZGN, soit 200 faits en moins.

Il y a là un **double motif de satisfaction** car :

- le département enregistre une **hausse des infractions élucidées de 6,6 %** (après une baisse de 8,6 % l'année précédente),
- les **cambriolages (1 755 faits) baissent de 9,5 %**, en ZPN comme ZGN, soit 190 faits en moins.

Toutefois, cette évolution n'est pas généralisée dans le département : en ZPN, si la CSP de Bourges enregistre une baisse sensible (- 16 %), la CSP de Vierzon enregistre une stricte stagnation (237 cambriolages).

Comment l'expliquer ?

- la **mise en œuvre de dispositifs de participation citoyenne** (9 protocoles signés en 2016 pour portant à 22 le nombre de conventions signées depuis 3 ans) qui permettent d'associer la population et les acteurs locaux à la sécurité de leur propre environnement, en lien avec les mairies et les services de police et de gendarmerie. Ces protocoles permettent ainsi d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité, notamment en zone gendarmerie tout en améliorant la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- l'**identification et le démantèlement**, par les enquêteurs de police et de gendarmerie, **d'équipes de cambrioleurs** qui ont été condamnés par l'autorité judiciaire,
- l'**accentuation de l'occupation du terrain** par les fonctionnaires de police et les militaires de gendarmerie.

◆ **Vers une stabilisation des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)**

(taux de 4,50 infractions pour 1 000 habitants contre 5,41 au national)

Les EIEF (1 401 faits) augmentent encore de **5,2 %**, en ZPN comme en ZGN, soit « seulement » 70 faits en plus (après une hausse sensible de 12,8 % l'année précédente).

Le département enregistre une nette hausse des infractions élucidées de **17 %**, essentiellement constatée en ZPN (+ 24,2 %) tandis que la ZGN enregistre une baisse de 2,2 %.

◆ **Une évolution nuancée des atteintes à la tranquillité publique**

Si le département enregistre une légère baisse des comportements portant atteinte à la tranquillité publique de **0,2 %** (3 336 faits, *après une hausse importante de 17,6 % l'année précédente*), il faut relever que la ZGN enregistre une baisse (- 5,3 %) tandis que la ZPN enregistre pour sa part une hausse (+ 3,2 %)

Il convient cependant de constater :

- une hausse de **9,7 %** des **incendies volontaires de biens publics** (34 faits)
- une hausse de **13,2 %** des **incendies volontaires de bien privés** (172 faits)
- une stabilité des **destructions et dégradations de véhicules**, soit 265 faits (+ 8 % en ZPN et - 12,4 % en ZGN)

Ces résultats satisfaisants constatés en 2016 répondent ainsi aux objectifs prioritaires qui avaient été fixés au début de l'année 2016 au regard des chiffres de la délinquance enregistrés en 2015 à savoir :

- lutter contre les cambriolages ;
- lutter contre les atteintes à l'intégrité physique, et notamment les violences intrafamiliales ;
- lutter contre les infractions économiques et financières.

2017 devra permettre de consolider ces résultats et de continuer à faire reculer le nombre des infractions constatées en portant une attention particulière dans le domaine de la tranquillité publique en luttant notamment contre les incendies et dégradations volontaires commis sur la voie publique.

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) - Application de la loi NOTRe du 7 août 2015 -

◆ L'objectif poursuivi

La loi NOTRe a apporté des changements dans la carte des intercommunalités en les réorganisant à un seuil d'habitants plus important (15 000 habitants avec des adaptations).

Dans le Cher, 4 communautés de communes avaient l'obligation d'évoluer et s'agrandir. *Les Terres Vives et les Terre d'Yèvre devant atteindre le seuil de 15 000 habitants et Cœur du Pays Fort et les Hautes Terres en Haut Berry devaient élargir leur territoire pour atteindre le seuil de 5 000 habitants.*

◆ Le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté le 22 mars 2016

Il est le fruit d'une réflexion concertée avec les élus.

Au 1^{er} janvier 2017, le département compte désormais 17 communautés de communes dont une communauté d'agglomération au lieu de 22.

Toutefois, le schéma ne constitue pas une fin en soi mais une opportunité de poursuivre la réflexion engagée.

Par ailleurs, et au-delà du SDCI lui-même, les travaux avec les élus vont se poursuivre en 2017 sur le transfert de certaines compétences aux communautés de communes (eau et assainissement, GEMAPI).

Au 1er janvier 2017



Le soutien aux territoires ruraux

L'État a décidé de renforcer son **soutien à l'investissement public local en France par la mobilisation de 800 millions d'euros en 2016** en faveur des projets portés par les communes et les communautés de communes.

Cette offre de l'État s'est traduite pour le département du Cher par une enveloppe de **plus de 8,4 millions d'euros au titre de la DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux). Les services de l'État ont instruit 335 dossiers pour financer 146 dossiers dont 22 ont reçu une subvention de plus de 100 000 € pour un montant total d'investissement public de 28 506 336 €.

Au-delà de cette dotation, cette année a été marquée par le soutien à l'investissement public qui s'est traduit pour notre département par la mobilisation d'une **nouvelle enveloppe d'un peu plus de 5 millions d'euros**. **Huit collectivités** ont bénéficié de ces crédits pour financer **neuf projets structurants** pour leur territoire (à titre d'exemple, la réhabilitation du centre-ville de Vierzon, les remparts de Sancerre, la revitalisation du centre bourg de Mehun-sur-Yèvre et de celui Châteaumeillant).

La situation agricole

◆ *État des lieux des exploitations*

Le secteur agricole connaît depuis plusieurs années des difficultés économiques multiples : baisse des cours en grandes cultures, crise de l'élevage, succession d'accidents climatiques (sécheresse estivale 2015, gel avril 2016, inondations juin 2016 et sécheresse 2016) et sanitaires (FCO).

Cette crise agricole fragilise l'ensemble des filières.

- environ 50 % des exploitations du Cher (GC et polyculture élevage) sont très fragilisées, 20% environ sont dans une situation très critique.
- la situation est très préoccupante pour les jeunes agriculteurs installés récemment

◆ *Point sur les paiements PAC*

Campagne 2015

Le paiement des principales aides PAC 2015 et des avances de trésorerie remboursable (ATR) 2016 qui en découlent a été effectué. Le montant des aides couplées et découplées, et ICHN s'élèvent à 105M€.

Toutefois, pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides BIO (366 dossiers), le paiement du solde ne pourra pas intervenir avant le printemps 2017, en raison de la grande diversité de ces mesures et de la complexité de certaines d'entre elles.

Une avance de trésorerie (ATR) avait été versée en mai 2016 pour pallier le retard de versement des MAEC et de la BIO 2015.

Avances de trésorerie remboursable (ATR) 2016

Le Gouvernement a versé dès octobre 90 % de l'avance de trésorerie au lieu de 50 % les années précédentes, le solde étant versé en décembre.

2900 exploitants ont bénéficié du versement de l'ATR d'un montant total de 90,44M€.

Le ministre en charge de l'Agriculture a annoncé récemment (CP du 22/11) la mise en place d'une ATR pour les aides MAEC et BIO 2016 avec l'objectif d'un versement en mars 2017.

L'objectif du ministère est de démarrer une campagne 2017 "normale" ; cela signifie que la campagne 2016 devrait être soldée le 1er avril 2017 au plus tard, avant le début de la déclaration des aides PAC 2017.

Le plan de soutien à l'élevage, initié en 2015, s'est poursuivi en 2016. 360 exploitations ont ainsi pu être aidées grâce à la prise en charge d'une partie de leurs intérêts d'emprunt ou d'une partie des frais de restructuration de leur dette pour un montant global de 1.35 M€.

Ce plan a été étendu aux céréaliers. Une centaine de dossiers a été déposée.

◆ **Les actions de l'État en 2016 pour prendre en compte une situation exceptionnelle**

- Dérogations concernant les **brûlages** et les **cultures intermédiaires**.
- Dépôt de dossiers de demandes de **reconnaissance de calamités agricoles**.
- **Pour faire suite au dossier "perte de récoltes sur prairies", un dossier "sécheresse" complémentaire a été envoyé au MAAF le 18 janvier 2017 pour un examen au CNGRA mi février. Cette demande concerne les communes non retenues dans le cadre du premier dossier.**
- Un dégrèvement d'office TFNB.

◆ **Actions Direction départementale des territoires (DDT) – Organisations professionnelles agricoles (OPA) – Conseil régional Centre-Val de Loire (CRCVL) – Conseil départemental (CD)**

- Poursuite régulière des réunions de la cellule départementale d'urgence mise en place en 2015 (6 réunions).
- Mise en place, dès le printemps, de cellules psychologiques départementales par la mutualité sociale agricole (MSA) ; accompagnement individuel et collectif des agriculteurs en difficulté avec un numéro d'urgence.
- Mise en place d'une cellule de crise à la Chambre d'Agriculture (CA) début août (conseillers CA, FDGEDA, FDSEA).
- Mise en place du dispositif d'appui financé par le Conseil Régional : la chambre d'agriculture et le CER (centre de gestion et d'expertise comptable) propose un accompagnement des agriculteurs dans une réflexion stratégique à 3 niveaux :
 - proposition d'un plan d'action économique (bilan de situation, résultats prévisionnels et budget de trésorerie) : une cinquantaine de dossiers déjà traités ;
 - en cas de situations plus complexes, réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions stratégique ;
 - accompagnement de l'agriculteur dans la réalisation de son plan, conseil et suivi adapté.
- Le Conseil Départemental a budgété une enveloppe de 100 000 € dédiée aux jeunes agriculteurs (JA) les plus en difficulté (1000 € par JA). Paiement en fin d'année.

La situation de l'emploi

À fin novembre, l'évolution annuelle de la demande d'emploi en catégorie A était **de -4,6%** (contre -4,5% pour la région et -3,4% pour la France) et de -3,5% sur les 3 derniers mois.

Cette évolution positive est particulièrement prononcée chez les jeunes de moins de 25 ans (-13,4 % sur un an et -12,1% sur les 3 derniers mois) et s'est notamment caractérisée par :

- une très bonne mobilisation des emplois d'avenir (595 soit un taux de réalisation de 132%) ;
- une relance de l'apprentissage (1182 contrats enregistrés entre juillet et décembre 2016 soit une hausse de 5,7% par rapport au second semestre 2015) ;
- 545 jeunes entrés dans le dispositif Garantie jeunes sur un objectif de 610 (dispositif très pertinent avec un taux de sortie positive de 70%, qui se poursuit en 2017).

S'agissant de la demande d'emploi des plus de 50 ans, celle-ci a continué d'augmenter sur un an (+2,4% contre +0,8% pour la région et +1,6% pour la France), malgré une diminution sur les 3 derniers mois (-0,4%).

Cette amélioration de la situation de l'emploi s'est accompagnée d'une reprise significative de l'intérim.

Outre les emplois d'avenir, dont un tiers a été conclu dans le secteur marchand et en majorité au profit des jeunes résidant en quartier politique de la ville (QPV), les autres mesures en faveur des entreprises ont bien été mobilisés :

- 288 contrats d'insertion dans l'emploi -CIE- (soit un taux de réalisation de 104,3%) au bénéfice principalement des demandeurs d'emploi de très longue durée, QPV et séniors ;
- 3585 demandes d'aide à l'embauche PME (petites et moyennes entreprises) ont été adressées pour un objectif de 3251.

En revanche, la mobilisation des aides à l'emploi dans le secteur non marchand, via les CAE a été plus difficile avec 1301 CAE prescrits pour un objectif de 1401 soit un taux de réalisation de 93%.

L'année 2016 a également vu la mobilisation du plan 50 000 formations supplémentaires. À l'échelle du département, cela s'est traduit par près de 3 700 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié d'une formation en 2016 contre un peu plus de 2 000 en 2015.

Le recours à l'activité partielle a nettement diminué en 2016 avec 288 000 heures autorisées contre 654 000 en 2015.

Le nombre de licenciements économiques est en légère diminution en diminution (430 contre 446 en 2015), la part des notifications dans le cadre des liquidations judiciaires étant toujours de l'ordre de 50%.(dont toujours une partie importante pour le secteur BTP).

Le nombre de procédures collectives a cependant diminué en 2016 avec 210 (63 RJ et 124 RJ) contre 251 en 2015.

À signaler que le nombre de ruptures conventionnelles reste constant autour de 100 par mois.

Perspectives 2017 en matière d'emploi

Des projets de développement et de recrutements significatifs sont à l'ordre du jour en particulier dans les secteurs de l'industrie (Michelin, MBDA...) ou de la logistique/transports.

Des projets d'investissements locaux devraient également encourager la reprise du BTP.

C'est dans ce contexte que sont reconduits sur le 1^{er} semestre 2017 :

- L'aide à l'embauche PME pour les embauches réalisées jusqu'au 30/06
- Le plan 50 000 formations (en particulier en logistique / transports au 1^{er} trimestre).

S'agissant des contrats aidés, une enveloppe conséquente sera à réaliser sur le secteur non marchand.

Par ailleurs au 1/01, le taux du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) passe de 6 à 7% et le taux de l'impôt sur les sociétés passera de 33,3% à 28% pour les PME (jusqu'à 75 000 euros de bénéfices, plafond qui serait augmenté progressivement jusqu'en 2020).

*

*

*